



COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Dix-huit Novembre à Dix-Neuf Heures le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Pierre-Yves CHARTIER, Jean-Jacques CLOCHE, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Annick KERVOËL, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Bernadette JACQUEMARD procuration à Isabelle CHAMPAGNE - Guy CHARBONNIER, procuration à Séverine BIGOURIE - Sandrina MENDES, procuration à Pierre-Yves CHARTIER - Linda LE BERRE, procuration à Amélie GOULVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Annick KERVOËL

La séance est ouverte à dix-neuf heures par Monsieur le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	14
Voix exprimées :	14

Date de convocation :

LE 12/11/2025

Délibération DB-2025-49

LOTISSEMENT KERVALO ACTUALISATION DU PRIX DE VENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération DB-2024-39, en date du 26 novembre 2024, fixant le prix de vente des lots du lotissement de Kervalo à :

- 150 € HT/m² pour l'ensemble des lots ordinaires ;
- 125 € HT/m² pour les lots 1, 1bis et 11, réservés à l'accession aidée.

Il indique que l'évolution récente du marché immobilier, marquée par une baisse notable des prix dans le secteur, et une remontée des taux d'emprunt justifie l'actualisation du tarif de vente des lots afin de maintenir l'attractivité et la commercialisation du lotissement communal.

Afin de tenir compte de cette évolution et de favoriser l'accès au foncier, il est proposé d'abaisser de 16 € HT/m² le prix de vente de tous les lots, qu'ils soient ordinaires ou réservés.

Les nouveaux prix de vente seraient alors :

- Ensemble des lots (hors 1, 1 bis et 11) : 150 € HT/m² – 16 € HT/m² = 134 € HT/m²
- Lots 1, 1bis et 11 : 125 € HT/m² – 16 € HT/m² = 109 € HT/m²

Les tableaux récapitulatifs actualisés seront annexés à la présente délibération.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération DB-2024-39 du 26 novembre 2024 ;
- Vu l'évolution récente du marché immobilier ;
- Considérant la nécessité d'adapter les prix de vente aux conditions économiques actuelles ;
- Considérant l'intérêt communal à favoriser la commercialisation rapide des terrains ;

N° Lot	Superficie	Prix du terrain HT - 134 €/m ² - 109 €/m ² lots 1, 1bis et 11	Prix du terrain TTC - 160,8 € TTC/m ² - 130,8 €/m ² TTC lots 1, 1bis et 11
1	299	32 591,00 €	39 109,20 €
1 bis	280	30 520,00 €	36 624,00 €
2	486	65 124,00 €	78 148,80 €
3	460	61 640,00 €	73 968,00 €
4	513	68 742,00 €	82 490,40 €
5	451	60 434,00 €	72 520,80 €
6	388	51 992,00 €	62 390,40 €
7	343	45 962,00 €	55 154,40 €
8	313	41 942,00 €	50 330,40 €
9	484	64 856,00 €	77 827,20 €
10	374	50 116,00 €	60 139,20 €
11	364	39 676,00 €	47 611,20 €
12	367	49 178,00 €	59 013,60 €
13	420	56 280,00 €	67 536,00 €
TOTAL	5 542 m²	719 053 € HT	862 863,60 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** que le prix de vente des lots du lotissement de Kervalo est réduit de 16 € HT/m² pour l'ensemble des lots.
- ✓ **INDIQUE** que les nouveaux prix de vente, tels que recalculés ci-dessus, seront annexés à la présente délibération.
- ✓ **DIT QUE** les notaires du groupement Bosquet – Frétigné – Idasiak, de Binic-Étables-sur-Mer, sont confirmés pour l'établissement des actes de vente.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les actes correspondants et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

La secrétaire de séance,

Annick KERVOËL

Pour copie conforme,

Le Maire, Marcel SERANDOUR



Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le 19/11/2025

ID : 022-212203772-20251118-DB_2025_49-DE